

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion ordinaire du 27 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **VINGT-SEPT** du mois de **JANVIER**, le Conseil municipal de la commune d'AIRVAULT, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20 heures, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Maire d'AIRVAULT.

14 Conseillers présents : FOUILLET Olivier, JOZEAU Jacky, CHARRIER Maryse, GUILBOT Dominique, MANCEAU Mattieu, PARTHENAY Frédéric, CHABAUTY Viviane, DAMBRINE Frédérique, BARIGAULT Véronique, BECUE Patrice, BRAUD Françoise, DERBORD William, ROCHER Lucette, NOBLET-HORTET Sylvie.

3 Votants par procuration :

LIAGRE Sandrine ayant donné procuration à CHARRIER Maryse
GOURDON Samuel ayant donné procuration à CHABAUTY Viviane
BERTRAND David ayant donné procuration à FOUILLET Olivier

6 Excusés :

CHAUFOURNIER Joelle, DURAND Ludivine, FAURE Sébastien, METREAU Jacques, PIGNON Céline, ROUSSEAU Huguette,

M. Frédéric PARTHENAY a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : le mercredi 22 janvier 2025

Date de publication : le vendredi 31 janvier 2025

FONCTION PUBLIQUE - 4.1 – PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE

SERVICE INTERIM DU CENTRE DE GESTION 79

AVENANT 04 A LA CONVENTION (HAUSSE DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE GESTION)

DEL.2025-007

Monsieur le Maire expose :

- Vu le Code général de la fonction publique,

Par délibération N°2019-026 en date du 10 janvier 2019, il a été décidé d'adhérer au service intérim du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres et d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante.

Il précise que dans ce cadre, le Centre de gestion peut mettre à disposition des Collectivités et établissements publics adhérents à ce service, des agents non titulaires pour faire face au remplacement de leurs personnels lors de périodes de maladie ou de surcroît d'activités.

Il informe le Conseil municipal que le Conseil d'administration du Centre de gestion du 9 décembre 2024 a décidé d'augmenter le taux de facturation au 1^{er} janvier 2025, qui passera de 5 % à 5,5 % des salaires bruts des personnels intérimaires mis à disposition et qu'il convient en conséquence de l'autoriser à signer l'avenant correspondant.

Après avoir pris connaissance de l'avenant n° 4 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires,

✓ **Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :**

- **De l'autoriser** à signer avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres, l'avenant n°4 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires, qui acte la décision du

Conseil d'administration du Centre de gestion, de fixer à compter du 1^{er} janvier 2025 la participation aux frais de gestion à une somme égale à 5,5 % des salaires bruts versés aux agents intérimaires mis à disposition.

- ✓ ***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal en décide ainsi, à l'unanimité des membres présents ou représentés.***

Pour extrait certifié conforme, le 28 janvier 2025

Frédéric PARTHENAY
Secrétaire de séance,



Olivier FOUILLET
Maire d'Airvault



AR-Préfecture

079-200085785-20250131-7-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 31-01-2025

Publication le : 31-01-2025

~ 2 ~



Le Maire,



Olivier FOUILLET